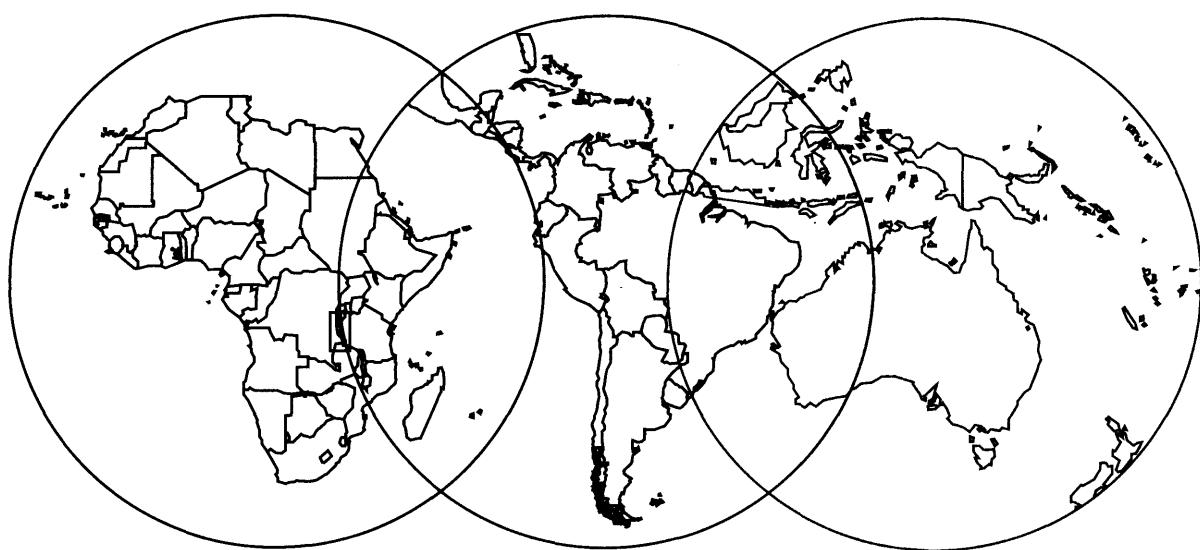


LA COOPERATION UE-ACP EN 1998

EU-ACP COOPERATION IN 1998



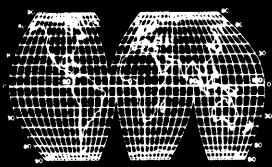
VERS UN NOUVEL ACCORD DE PARTENARIAT A LONG TERME

TOWARDS A NEW LONG-TERM PARTNERSHIP AGREEMENT

Commission Européenne
European Commission

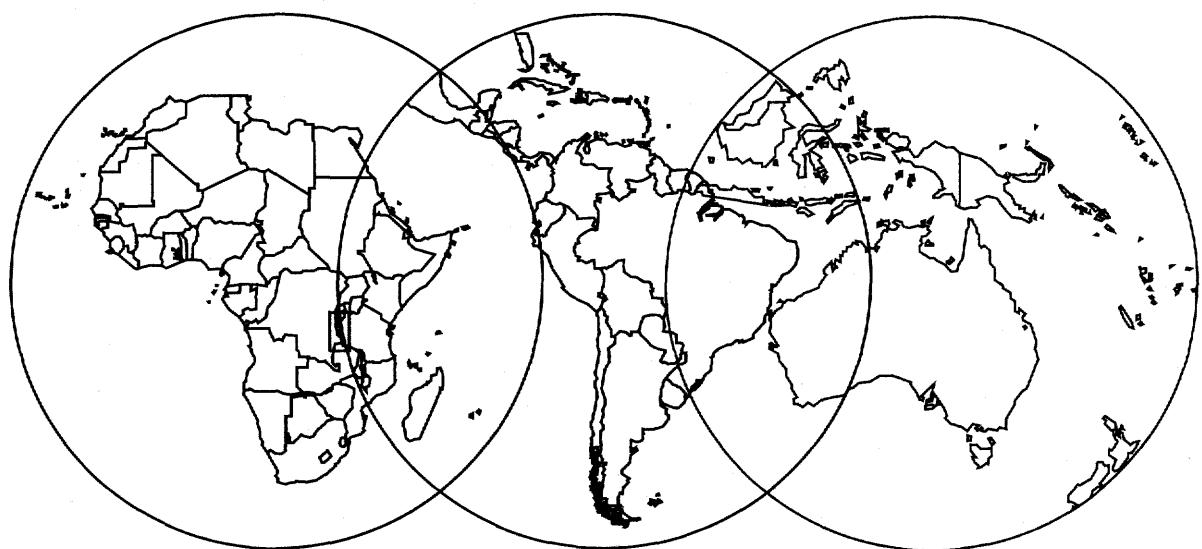
Direction générale
du Développement

Directorate-General
for Development



LA COOPERATION UE-ACP EN 1998

EU-ACP COOPERATION IN 1998



VERS UN NOUVEL ACCORD DE PARTENARIAT A LONG TERME

TOWARDS A NEW LONG-TERM PARTNERSHIP AGREEMENT

Sommaire Contents

Vers un nouvel accord de partenariat à long terme

Towards a new long-term partnership agreement

4	Quels sont les grands axes des propositions de l'Union?	What are the main planks of the Union's proposals?
6	Les propositions de l'Union européenne s'articulent autour de cinq grands axes	The EU's proposals: grouped around five main themes
8	Vers un nouvel accord de partenariat à long terme	Towards a new long-term partnership agreement
10	Les fondements politiques du futur partenariat UE-ACP	The political foundations of the future EU-ACP partnership
12	Des stratégies de développement centrées sur l'objectif de réduction de la pauvreté	Development strategies centred on the objective of reducing poverty
14	La question commerciale	The trade issue
18	Vers une simplification des instruments et une réforme de la programmation	Towards simpler instruments and a reform of programming

La coopération par pays Cooperation by country

22	Angola	68	Ghana
24	Antigua and Barbuda	70	Grenada
26	Bahamas	72	Guinea Bissau
28	Barbados	74	Guinea Ecuatorial
30	Belize	76	Guinée
32	Bénin	78	Guyana
34	Botswana	80	Haïti
36	Burkina Faso	82	Jamaica
38	Burundi	84	Kenya
40	Cabo Verde	86	Kiribati
42	Cameroon/Cameroun	88	Lesotho
44	Centrafrique	90	Liberia
46	Comores	92	Madagascar
48	Congo	94	Malawi
50	Congo (R.D/D.R)	96	Mali
52	Côte d'Ivoire	98	Mauritanie
54	Djibouti	100	Mauritius
56	Dominica	102	Moçambique
58	Eritrea	104	Namibia
60	Ethiopia	106	Niger
62	Fiji	108	Nigeria
64	Gabon	110	Papua - New Guinea
66	The Gambia	112	República Dominicana

114	Rwanda	138	Suriname
116	Saint Kitts and Nevis	140	Swaziland
118	Saint-Lucia	142	Tanzania
120	Saint Vincent and the Grenadines	144	Tchad
122	Samoa	146	Togo
124	São Tomé e Príncipe	148	Tonga
126	Sénégal	150	Trinidad and Tobago
128	Seychelles	152	Tuvalu
130	Sierra Leone	154	Uganda
132	Solomon Islands	156	Vanuatu
134	Somalia	158	Zambia
136	Sudan	160	Zimbabwe

La coopération par région

162	Afrique Australe
164	Afrique Centrale
166	Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique
168	Afrique Sahélienne et Occidentale Côtière
170	Caraïbes
172	Océan Indien
174	Pacifique

Cooperation by region

Southern Africa
Central Africa
Eastern Africa and Horn of Africa
Sahelian and Coastal Western Africa
Caribbean
Indian Ocean
Pacific

176	Annexe statistique
------------	--------------------

Statistical Annex

204	Glossaire
------------	-----------

Glossary



João de Deus Pinheiro

Membre de la Commission

Vers un nouvel accord de partenariat à long terme

Les négociations en vue du renouvellement du partenariat entre l'Union européenne et les Etats ACP ont débuté le 30 septembre 1998, à l'issue de deux ans de débats approfondis avec une grande diversité d'acteurs publics, privés et de la société civile sur les perspectives de «l'après-Lomé». Cette négociation revêt une importance particulière pour plusieurs raisons.

Tout d'abord elle implique 71 pays en développement, dont 39 comptent parmi les pays les moins avancés. L'ampleur de la pauvreté, les conséquences des nombreux facteurs d'instabilité politique, économique et sociale, et les enjeux d'un développement humain durable et équitable confèrent à ce type de négociation une importance évidente.

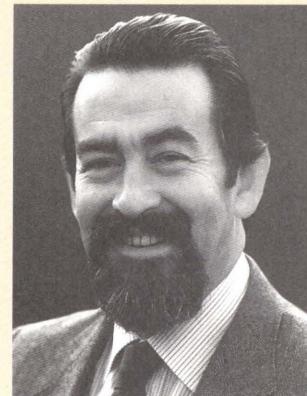
Ensuite, dans le contexte d'une réorientation générale des stratégies de coopération et des initiatives visant à remodeler le cadre d'action international, l'avenir de la Convention de Lomé, modèle unique de relations contractuelles commerciales et de coopération entre deux groupes de pays, représente un élément important dans la perspective des relations Nord-Sud. La politique communautaire fait elle-même l'objet d'un examen approfondi, sur la base des conclusions des évaluations externes et internes menées au cours des dernières années et en fonction de la volonté politique de l'Union d'assurer une meilleure complémentarité entre les politiques bilatérales des Etats membres et la politique communautaire.

Enfin, en publiant un Livre Vert qui a permis un large débat public sur l'avenir des relations UE-ACP¹, la Commission a suscité des attentes de la part de nombreux acteurs, tant dans les pays ACP que dans les Etats membres de l'Union européenne.

Une politique active de coopération au développement avec les Etats ACP constitue un volet important de l'action extérieure de l'Union. Le débat sur le Livre

¹ COM(96)570 final du 20 novembre 1996 «Livre Vert sur les relations entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à l'aube du 21ème siècle – Défis et options pour un nouveau partenariat.»

Towards a new long-term partnership agreement



João de Deus Pinheiro

Member of the Commission

Negotiations to renew the partnership between the European Union and the ACP countries got under way on 30 September 1998, after two years of in-depth debate with a wide range of public and private actors and with civil society on 'life after Lomé'. The negotiations are particularly important for a number of reasons.

First, they involve 71 developing countries, 39 of which are among the world's least developed. The importance of the negotiations is brought out all the more by the scale of the poverty, the consequences of a whole series of factors contributing to political, economic and social instability, and the challenge of sustainable and equitable human development.

Also, in the context of cooperation strategies being generally reorientated, the future of the Lomé Convention – as a unique model of contractual trade and cooperation between two groups of countries – is important in terms of North-South relations. Community policy is itself undergoing a thorough review on the basis of conclusions reached by evaluations carried out externally and internally over the past few years and in the light of the political will in the EU to ensure that Member States' bilateral policies and Community policy complement each other better.

Finally, by publishing a green paper leading to a wide-ranging public debate on the future of EU-ACP relations¹, the Commission raised the expectations of various actors in both ACP countries and EU Member States.

An active development cooperation policy vis-à-vis the ACP countries is an important component of the EU's foreign activity. The debate on the green paper showed just how great was the desire, in Europe and in the ACP countries, not only to forge ahead with this partnership but also to deepen it. It also showed, however, the need for thoroughgoing reform. The Lomé Convention goes back to 1975. To be

¹ COM(96)570 final, 20 November 1996: *Green paper on relations between the European Union and the ACP countries on the eve of the 21st century - challenges and options for a new partnership*

Vert avait permis de prendre la mesure de la volonté qui existe, tant en Europe que dans les pays ACP, de poursuivre et d'approfondir ce partenariat. Mais il avait aussi mis en lumière la nécessité d'une réforme en profondeur. La Convention de Lomé remonte à 1975. Elle a certes depuis lors fait l'objet de plusieurs phases d'adaptation. Mais aujourd'hui, le nouveau contexte international (globalisation, fin de la guerre froide...), l'évolution de la construction européenne ainsi que les changements intervenus dans la zone ACP, imposent de revoir fondamentalement les objectifs, la nature et la pratique de la coopération.

Ces considérations ont conduit le Conseil de l'Union européenne à confier à la Commission un mandat de négociation particulièrement novateur sur de nombreux aspects². Dans cette négociation, se joue un élément important de l'identité extérieure de l'Union. L'enjeu est important de ce point de vue: il s'agit de passer d'un contexte historique à l'organisation d'une relation nouvelle, fondée sur un cadre d'engagements mutuels mieux adapté aux défis du monde d'aujourd'hui et permettant de répondre aux attentes et aux ambitions de chacun.

Au-delà des grandes transformations économiques et politiques internationales des vingt dernières années, liées en particulier aux processus de mondialisation, les événements récents ne font que confirmer la validité des propositions de l'Union. La crise en Europe du Sud Est, les difficultés que connaît la Russie dans son processus de transition, la crise d'origine financière qui a secoué l'Asie, la vulnérabilité des économies d'Amérique latine, sont autant de motifs qui mettent en lumière la nécessité d'une part, d'améliorer le cadre de gestion et de régulation mondiale, d'autre part, de fixer des objectifs et des orientations claires dans les relations extérieures bilatérales de l'Union avec les différentes régions du monde.

Les propositions de l'Union européenne s'articulent autour de cinq grands axes

- La nécessité de renforcer la dimension politique de la relation UE-ACP, d'assurer la cohérence entre les objectifs de la PESC et ceux de la coopération au développement, et d'ouvrir le partenariat à une large gamme d'acteurs non gouvernementaux;
- Centrer le partenariat sur l'objectif d'éradication de la pauvreté, conformément aux engagements internationaux des parties, se référant aux Déclarations et programmes d'action adoptés lors des grandes Conférences des Nations Unies³, et au consensus existant parmi les pays donateurs au sein du comité d'aide au développement de l'OCDE⁴.

² Voir la synthèse des propositions de l'UE présentée dans le Rapport annuel de 1998 – «Les enjeux de la négociation post-Lomé».

³ Rio, Vienne, Le Caire, Copenhague, Pékin,...

⁴ Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle – CAD, OCDE, 1996.

sure, it has undergone several phases of adaptation since. But the new international context (globalisation, end of the cold war; etc.), progress on European integration and changes within the ACP group all call now for a fundamental reappraisal of co-operation – its objectives, what form it should take and how it should operate.

These factors led the EU's Council of Ministers to give the Commission a negotiating mandate that breaks new ground in a number of areas². We are dealing in these negotiations with an important aspect of the EU's identity abroad. The task is important from this point of view: to move on from the past and fashion a new relationship grounded in a set of mutual commitments that is better suited to today's challenges and addresses everyone's expectations and aspirations.

Beyond the great international economic and political upheavals of the last twenty years, particularly linked to globalisation, recent events can only serve to confirm the relevance of the EU's proposals. The crisis in the south-east of Europe, the serious difficulties affecting the process of transition in Russia, the financial crisis that has shaken Asia, the vulnerability of Latin American economies – these all highlight the need to improve management and regulation worldwide and to set clear objectives and guidelines in the EU's bilateral relations with the various regions of the world.

The EU's proposals: grouped around five main themes

- the need to bolster the political dimension of EU-ACP relations, ensure consistency between CFSP and development cooperation objectives and extend the partnership to a wide range of non-governmental actors;
- centring the partnership on the objective of eradicating poverty, in line with the parties' international commitments (with reference to declarations and action programmes adopted by the big United Nations conferences³) and the consensus among donors in the OECD Development Assistance Committee⁴;
- putting in place arrangements that do more to encourage trade and investment. These must cater to each country's economic and social constraints, but also be compatible with the multilateral system;
- radically overhauling how financial cooperation works in practice by rationalising instruments and setting up a new system of programming in order to make Community support more effective and more relevant; and
- whilst respecting the solidarity of the ACP group, introducing the principle of

² See summary of EU proposals in 1998 Annual Report - 'The challenges of the post-Lomé negotiations'.

³ Rio de Janeiro, Vienna, Cairo, Copenhagen, Beijing, etc.

⁴ *Shaping the 21st Century: the Contribution of Development Cooperation* - OECD DAC, 1996.

- Mettre en place un cadre plus favorable au développement du commerce et de l'investissement. Ce cadre doit permettre de tenir compte des contraintes économiques et sociales de chaque pays, tout en s'insérant dans le système multilatéral.
- Revoir en profondeur la pratique de la coopération financière, en rationalisant les instruments, et en mettant en place un nouveau système de programmation, en vue d'améliorer l'efficacité et la pertinence des appuis communautaires.
- Respecter la solidarité du groupe ACP tout en introduisant le principe de la différenciation, en fonction des niveaux de développement économique et social, des contraintes propres à chaque pays ou à chaque région, et des stratégies de développement propres à chacun d'entre eux.

Au stade actuel de la négociation, il existe de nombreux points d'accord entre les parties qui donnent à ces cinq orientations un contenu concret. Mais des discussions approfondies doivent se poursuivre sur plusieurs points essentiels. A un peu plus de la moitié de la période prévue pour cette négociation, un premier bilan peut être dressé qui comporte des aspects positifs importants, mais permet aussi d'identifier les principales difficultés rencontrées par les négociateurs.

La conférence ministérielle de négociation qui s'est déroulée à Dakar en février 1999 a marqué une première étape dans la négociation. Les Ministres des Etats ACP et de l'Union européenne ont donné un signal positif quant à la volonté d'approfondir le partenariat entre les deux groupes de pays, et d'examiner les réformes nécessaires pour faire face à des impératifs nouveaux. Ils ont entériné les travaux réalisés par les Ambassadeurs et la Commission, qui avaient procédé à une comparaison des positions respectives des parties sur l'ensemble des thèmes faisant l'objet de la négociation, identifiant les principaux points d'accord et les points faisant l'objet de divergences de vues. Depuis lors, les travaux ont progressé sur une série de sujets, et la négociation est entrée dans une phase plus concrète débouchant sur des projets de textes.

Vers un nouvel accord de partenariat à long terme

Le futur accord sera un accord global d'une durée limitée mais à long terme et comportera une clause de révision et un protocole financier couvrant une période de 5 ans. Il définira aussi les objectifs, les principes et les modalités concrètes devant gouverner le cas échéant les futurs accords spécifiques et régionaux.

Le futur partenariat sera mis en œuvre au travers de trois piliers interactifs: le dia-

differentiation according to different degrees of economic and social development and each country or region's constraints and development strategies.

As the negotiations stand at present, there is agreement between the parties on a number of points that fleshes out these five guidelines. But there will have to be more discussions in several essential areas. An initial stocktake at just past the half-way point in the period set aside for these negotiations reveals some significant positive aspects, but also the main difficulties encountered by the negotiators.

In February, the negotiating meeting between ACP and EU ministers in Dakar marked a first stage in the negotiations. The ministers sent out a positive signal as to their desire to deepen the partnership between the two groups of countries and to examine what reforms were necessary to face up to new exigencies. They endorsed the work done by the ambassadors and the Commission in drawing up a list of the topics under negotiation comparing the respective positions of the two sides, and identifying the main points of agreement and areas where views differed. Work has since progressed on a series of topics and the negotiations have moved into a more concrete phase geared to the drafting of texts.

Towards a new long-term partnership agreement

The new agreement will be a global agreement for the long term, though with a definite expiry date. It will contain a revision clause and a financial protocol covering a 5-year period and will set out objectives, principles and practical arrangements to apply to any specific or regional agreements in the future.

The future partnership will be implemented by means of three interactive pillars: political dialogue, development cooperation and economic and trade cooperation.

The structure and text of the new agreement should make it simpler than the current convention, and more readable and accessible for all the partners and actors in the partnership.

logue politique, la coopération au développement et la coopération économique et commerciale.

Par rapport à la Convention actuelle, la structure et le texte du futur accord devraient permettre de le rendre plus simple, lisible et accessible à tous les partenaires et acteurs du partenariat.

Les fondements politiques du futur partenariat UE-ACP

Les parties ont défini les grands objectifs du futur accord de partenariat, en termes de paix et de sécurité, de respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, de réduction de la pauvreté. L'objectif central de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté, devra guider les stratégies de développement dans le cadre d'une approche intégrant les dimensions politiques, économiques, sociales et environnementales. Les parties s'accordent également sur quatre principes fondamentaux: l'égalité des partenaires et l'appropriation, la participation, le dialogue et le respect des engagements mutuels, la différenciation.

Le dialogue politique jouera un rôle central dans la relation future entre l'UE et les pays ACP. Le dialogue sera en effet approfondi et élargi par rapport à la pratique actuelle; il portera sur toutes les questions d'intérêt commun et sur l'ensemble des problématiques liées aux objectifs du partenariat. Les institutions paritaires auront un rôle plus effectif à jouer à cet égard. Le dialogue sera mené avec toute la souplesse nécessaire, au niveau le plus approprié notamment au niveau régional.

Les politiques de consolidation de la paix, de prévention et de résolution des conflits feront l'objet d'une attention particulière dans le futur partenariat. La consolidation des processus de démocratisation et les réformes nécessaires pour renforcer le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit feront l'objet d'un dialogue continu et constitueront une priorité dans les appuis communautaires.

La discussion se poursuit sur les éléments essentiels qui seront à la base du partenariat. L'Union a proposé d'inclure la bonne gestion des affaires publiques parmi ces éléments essentiels, aux côtés du respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'état de droit. Tout en réaffirmant leur attachement à l'objectif de la bonne gouvernance, les pays ACP considèrent que ce concept reste mal défini et risque d'entraîner des décisions arbitraires. Cette discussion est inévitablement liée aux conditions de mise en oeuvre de la clause de non exécution. La discussion se poursuit sur ce point, et des pistes ont été énoncées en vue d'aboutir à une défi-

The political foundations of the future EU-ACP partnership

The parties have defined the overriding objectives of the future partnership agreement as regards peace and security, respect for human rights and democratic principles, and reducing poverty. The development strategies should be guided by the central objective of reducing and, in time, eradicating poverty through an approach integrating the political, economic, social and environmental dimensions. The parties are also in agreement on four fundamental principles: the equality of the partners and ownership, participation, dialogue and mutual commitments, and differentiation.

Political dialogue will play a central role in future relations between the EU and the ACP countries. The dialogue will be deeper and wider than at present; it will address all issues of common interest and all problems linked to the objectives of the partnership. The joint institutions will have a more effective role to play in this respect. The dialogue will be conducted with the requisite flexibility and at the most appropriate level, particularly the regional level.

Particular attention in the future partnership will be given to policies for consolidating peace and preventing and resolving conflicts. There will be an ongoing dialogue on consolidating democratisation processes and the reforms necessary to strengthen respect for human rights and the rule of law, and these will be a priority for Community support.

Discussion is continuing on the essential elements which will be at the heart of the partnership. The EU has proposed that good governance be included among the essential elements, alongside respect for human rights, democratic principles and the rule of law. Whilst reaffirming their backing for the objective of good governance, the ACP countries believe that the concept is ill-defined and may lead to arbitrary decisions. Inevitably, this discussion is linked to the conditions for implementing the non-execution clause. Talks are continuing on this point and various avenues have been mapped out which may lead to a shared definition of good governance. The EU has invited the ACP side to put forward proposals as to the parameters to be used for assessing the quality of governance in a country. These discussions are being followed very closely by the public in Europe and in the ACP countries. It will be important to find a balanced solution.

nition commune de la bonne gouvernance. L'UE a invité la partie ACP à formuler des propositions quant aux paramètres à prendre en compte pour apprécier la qualité de la gouvernance dans un pays. Ces discussions sont suivies de près par le public, tant en Europe que dans les pays ACP. Il importera de trouver une solution équilibrée à cette question.

Des stratégies de développement centrées sur l'objectif de réduction de la pauvreté

Les conclusions des grandes conférences des Nations Unies sur le développement durable et sur les droits et les besoins de la personne humaine constitueront une référence importante de la coopération future entre l'UE et les pays ACP. La différenciation par pays et la participation de la société civile et du secteur privé comme acteurs à part entière du processus de développement, en guideront la mise en œuvre.

Dans ce contexte, la future coopération ACP-CE s'attachera à promouvoir une croissance économique durable dans les pays ACP s'appuyant sur le développement du secteur privé, et favorisant un accroissement de l'emploi. Une importance particulière sera accordée au développement social et humain en vue d'une répartition équitable des fruits de la croissance entre les différentes couches de la population et d'une amélioration de l'accès à l'éducation, aux services de santé, et aux autres services essentiels.

Un accord s'est aussi dégagé sur l'importance et la nécessité d'appuyer la coopération et l'intégration régionales considérées comme une étape vers l'intégration dans l'économie mondiale et comme facteur de croissance et de réduction des disparités économiques et sociales.

Les parties sont d'accord sur la nécessité de tenir compte des questions de genre en vue de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines du partenariat, qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux.

La promotion d'une croissance écologiquement responsable en vue d'un développement durable fera également partie intégrante des politiques et programmes de coopération.

Une priorité sera accordée au renforcement des capacités des acteurs publics et privés ainsi qu'à l'appui aux réformes politiques et institutionnelles nécessaires à la consolidation des processus démocratiques et à la mise en place d'économies de marchés efficaces et compétitives.

Development strategies centred on the objective of reducing poverty

The conclusions from the big UN conferences on sustainable development and on the rights and needs of the individual will be a touchstone in future cooperation between the EU and the ACP countries. In practical terms, cooperation will be conducted according to the principles of country-by-country differentiation and the participation in their own right of civil society and the private sector as actors in the development process.

Against this background, future ACP-EU cooperation will seek to promote sustainable economic growth in the ACP countries based on the development of the private sector and leading to new employment. Particular attention will be given to social and human development with a view to the equitable distribution of the fruits of growth among the various sections of the population and improved access to education, health care and other essential services.

Agreement has been reached on the importance and necessity of supporting regional cooperation and integration, both as a stepping-stone towards integration into the global economy and as a factor in growth and reducing economic and social disparities.

The parties agree on the need to take account of gender issues so that equality between men and women is promoted in all fields covered by the partnership, be they political, economic or social.

The promotion of ecologically-responsible growth with a view to sustainable development will be integral to cooperation policies and programmes.

Priority will be given to the building of public and private actors' capacities, to support for political and institutional reforms – pre-conditions for consolidating democratic processes and establishing efficient, competitive market economies.

On all of these subjects, the two sides in general have very similar views as to what makes up the different areas of support. The dialogue needs to be deepened, however, in order to set out in the new agreement a genuine strategic framework that unambiguously reflects the central objective of reducing poverty, consistent with sustainable development and the integration of the ACP countries into the world economy.

This is an important political aspect of the negotiations. In the preparatory debate on the green paper, these questions aroused the interest of all the actors consulted.

Sur tous ces thèmes, les parties ont généralement des vues très proches quant aux composantes des différents domaines d'appui. Toutefois le dialogue doit être approfondi afin de définir, dans le cadre du futur accord, un véritable cadre stratégique reflétant sans ambiguïté l'objectif central de réduction de la pauvreté, en cohérence avec le développement durable et l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale.

Il s'agit là d'un aspect politique important de la négociation. Lors du débat préparatoire sur le Livre Vert, ces questions avaient en effet mobilisé l'intérêt de tous les acteurs consultés.

Une telle approche devrait également contribuer à la simplification des textes par rapport à la Convention actuelle en le limitant aux grandes orientations dans chacun des domaines abordés, et en renvoyant à des textes dérivés les aspects plus détaillés et les actions spécifiques à envisager.

La question commerciale

Les propositions de l'Union visant à engager une nouvelle dynamique d'échanges commerciaux et d'investissement au travers d'accords de partenariat économique régionalisés devront encore faire l'objet de discussions approfondies. Pour l'Union, il convient d'aborder la question commerciale sous l'angle de la mise en place d'un cadre de politique intégrant l'ensemble des instruments de politique commerciale et les stratégies de développement économique en vue de faciliter le développement des échanges et de créer un environnement propice à l'investissement privé. Ceci suppose un régime crédible, donc compatible avec les règles de l'OMC, et flexible, c.à.d. qui permette de tenir compte des contraintes économiques et sociales des pays ACP. C'est là le sens des propositions actuelles de l'Union⁵.

Les parties ne sont pas encore au stade d'un accord sur cette démarche nouvelle. Néanmoins elles se sont accordées sur cinq points importants:

- (1) le système actuel de préférences non réciproques ne peut être maintenu indéfiniment. Son maintien, pour une période limitée, doit faciliter la transition vers un nouveau régime, qui sera compatible avec les dispositions du GATT;
- (2) les objectifs et les principes du futur régime seront définis dans la Convention;
- (3) l'évolution du régime commercial devra se baser sur les processus d'intégration régionale engagés au sein de la zone ACP
- (4) le futur partenariat devra permettre une approche intégrée, couvrant les

⁵ Voir rapport annuel 1998 «Les enjeux de la négociation post-Lomé» en particulier la section intitulée «Des préférences commerciales au partenariat économique».

Such an approach should also help with making the texts simpler than they are at present by restricting it to general guidelines in each of the areas it covers and consigning to secondary texts the more detailed aspects and the specific measures to be taken.

The trade issue

Further discussion will be needed on the EU's proposals for stimulating new flows of goods and investment through regional economic partnership agreements. For the EU, the trade issue should be addressed from the point of view of establishing a policy framework covering all trade policy instruments and economic development strategies, in order to help trade grow and create a climate conducive to private investment. This presupposes arrangements that are realistic, i.e., WTO-compatible, and flexible, i.e., make allowances for the economic and social constraints of the ACP countries. This is the thinking behind the EU's current proposals⁵.

The parties have not yet got as far as agreeing on this new approach. They have agreed, however, on five important points:

- (1) the current system of non-reciprocal preferences cannot be maintained indefinitely. Its maintenance for a limited period must ease the transition to new arrangements that will be compatible with GATT provisions;
- (2) the objectives and principles of the new arrangements will be set out in the Convention;
- (3) changes in trade arrangements should be based on regional integration processes under way among the ACP countries;
- (4) the future partnership must allow an integrated approach covering trade, co-operation in trade-related areas that addresses constraints linked to supply and demand, and improving competitiveness in the ACP countries;
- (5) the principle of differentiation will be applied, with LDCs receiving special treatment. The EU has committed itself to improving access arrangements for all (ACP and non-ACP) LDCs from 2000 onwards, with most products being liberalised by 2005.

The parties have also stressed the importance of working together closely in the WTO to defend the future trade arrangements.

The two sides carried out a joint study of options under the Community's Generalised System of Preferences (GSP). Three separate courses of action were ex-

⁵ See 1998 Annual Report - 'The challenges of the post-Lomé negotiations', in particular the section entitled 'From trade preferences to economic partnership ...'.

échanges, la coopération dans les domaines liés au commerce, abordant les contraintes liées à l'offre et à la demande, et le renforcement de la compétitivité dans les pays ACP.

(5) le principe de la différenciation sera appliqué, les PMA bénéficiant d'un traitement spécial. L'Union s'était par ailleurs engagée à améliorer le régime d'accès pour l'ensemble des PMA (ACP et non ACP) à partir de 2000, de façon à libéraliser la plupart des produits pour 2005.

Les parties ont également souligné l'importance d'une collaboration étroite au sein de l'OMC pour défendre le futur régime commercial.

Les parties ont procédé à une analyse conjointe des possibilités offertes dans le cadre du Système de Préférences Généralisées de la Communauté. Trois pistes ont été explorées à cet égard, mais les conclusions sont très claires: dans tous les cas il ne peut s'agir d'une solution optimale. En cas d'application du SPG dans sa forme actuelle, les conséquences en termes de perte de préférences seraient considérables. Une amélioration du SPG quant à elle bénéficierait davantage aux autres pays bénéficiaires. Enfin l'introduction de nouveaux critères de différenciation au sein du SPG, – outre la difficulté de définir et d'agrérer de tels critères au niveau international –, ne dégagerait des avantages par rapport au SPG actuel que pour un nombre très limité de pays ACP, compte tenu de la structure de leurs exportations.

Le SPG a probablement l'avantage d'être un système plus transparent dans la mesure où il définit une marge préférentielle par rapport au traitement de la nation la plus favorisée (NPF) sans limites quantitatives. Cependant, d'une part, n'étant pas négocié, il affaiblit la relation de partenariat; d'autre part, il introduit une certaine instabilité en raison de son caractère autonome et de l'application du principe de la graduation liée aux progrès de compétitivité dans les différents secteurs d'activité.

La Commission a effectué des études d'impact de la proposition européenne de négocier des accords de partenariat économique avec des sous-ensembles régionaux. Les conclusions de ces études sont évidemment variables d'une région à l'autre. Mais globalement aucune des études ne conteste la pertinence des accords de partenariat économique comme moyen de promouvoir l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale. Elles montrent aussi qu'il s'agit essentiellement d'un choix politique lié aux objectifs des politiques de développement mises en oeuvre. Sans doute l'état d'avancement des processus d'intégration régionale dans plusieurs régions pourrait, dans certains cas, remettre en question le calendrier envisagé par

plored, but the conclusions are very clear: none would produce an ideal solution. If the GSP were to be applied in its current form, the consequences in terms of the loss of preferences would be considerable. Improving the GSP would do more to help the other beneficiary countries. Given the structure of their exports, introducing criteria for differentiating between GSP countries would lead to a more advantageous system in comparison with the current GSP for only a very limited number of ACP countries – quite apart from the difficulty of drawing them up and agreeing on them at international level.

The GSP probably has the advantage of being a more transparent system in that it fixes a preferential margin in relation to most-favoured nation (MFN) treatment without quantitative limits. On the one hand, however; it is not negotiated, which undermines the idea of a partnership; on the other hand, an element of instability would be introduced by the fact that it is autonomous and graded according to progress on competitiveness in different sectors of activity.

The Commission has carried out impact studies on the EU proposal to negotiate economic partnership agreements with the various regional sub-groups. The conclusions obviously vary from one region to another. Overall, however, none of the studies challenges the relevance of such agreements as a means of promoting the integration of the ACP countries into the world economy. They also show that this is essentially a political choice linked to the objectives of whatever development policies are adopted. The state of advancement of several regional integration processes could no doubt put a question mark over the timetable envisaged by the EU, but the feasibility of the proposal is not in dispute.

Given the progress on liberalisation, however, and the full range of options tied to the principle of differentiation (particularly as regards the LDCs), we should be thinking here in terms of gradually evolving processes.

l'Union. Toutefois la faisabilité de la proposition européenne n'est pas mise en cause.

En revanche il conviendra d'envisager des processus évolutifs, tenant compte des progrès effectués dans le processus de libéralisation, et de l'ensemble des possibilités liées au principe de la différenciation en particulier concernant les PMA.

Vers une simplification des instruments et une réforme de la programmation

Les parties s'accordent sur la nécessité de rationaliser les instruments en les regroupant. La complexité du système actuel pose en effet des problèmes évidents d'efficacité et de cohérence dans la gestion des aides communautaires. Ceci ne réduit pas pour autant le champ d'application des financements communautaires dans les pays ACP: la Communauté continuera d'appuyer les politiques et réformes macro-économiques et structurelles, les politiques sectorielles, le développement des capacités, les projets et programmes de coopération technique, l'aide humanitaire lorsque celle-ci ne peut être financée par le budget prévu à cet effet. En outre, et il s'agit là d'un élément nouveau, les nouvelles modalités de gestion du fond européen de développement permettront d'assurer la contribution communautaire aux mesures d'allégement de la dette décidées dans le cadre des initiatives internationales.

Toutefois les discussions doivent se poursuivre sur la proposition de l'UE de supprimer les instruments actuels Stabex et Sysmin. L'UE a clairement affirmé son intention de maintenir le principe d'une allocation supplémentaire de ressources financières à un pays qui subirait une brusque chute de ses recettes d'exportation des produits de base agricoles et miniers. Toutefois il ne s'agira plus d'une compensation automatique et le mode de calcul devra être revu. Ces ressources additionnelles devraient être affectées aux appuis aux réformes macro-économiques et sectorielles dans le cadre de l'enveloppe globale prévue pour les appuis au développement.

Un autre aspect novateur concerne la possibilité de faire évoluer les appuis communautaires vers des appuis directs au budget, en s'écartant progressivement de l'approche-projets et programmes, moyennant certaines conditions qui doivent encore être discutées.

Les parties ont marqué leur accord de principe sur la mise en place d'une Facilité d'investissement pour appuyer de façon plus efficace et visible le développement du secteur privé.

Towards simpler instruments and a reform of programming

The parties agree on the need to rationalise instruments by grouping them together. The complexity of the current system poses obvious problems in terms of efficiency and the coherence in the management of Community aid. This will not, however, mean reducing the scope of Community financing in the ACP countries: the Community will continue to support macroeconomic and structural policies and reforms, sectoral policies, capacity building, technical cooperation projects and programmes, and humanitarian aid (when this cannot be financed under the budget set aside for the purpose). Also, in a new departure, the new arrangements for the management of the European Development Fund will allow the Community to contribute to debt relief measures taken under international initiatives.

Further discussion is needed, however, on the EU's proposal for dropping the current Stabex and Sysmin instruments. The EU has clearly stated its intention to maintain the principle of additional allocations for countries that suffer sharp falls in earnings from exports of basic agricultural and mining products. These will not take the form of automatic compensation, however; the way of calculating them will need to be revised. The additional resources should be directed to support for macroeconomic and sectoral reforms under the overall facility envisaged for development support.

Another new departure is the possibility of shifting Community support towards direct budgetary assistance and moving gradually away from the 'projects and programmes' approach, subject to certain conditions which still need to be discussed.

The parties have signalled their agreement in principle to establishing an Investment Facility to give more effective and visible support to private sector development.

The sides have started to discuss reforming the programming process and establishing a rolling system of programming, making for more flexible management of cooperation. There is also agreement in principle that arrangements for resource allocation should take account not only of each country's needs, but also its policy performance. Nevertheless, discussion is still needed on the criteria and the arrangements for evaluating performance. Discussions are also going on on the principle of a system based on indicative multiannual amounts and no longer on guaranteed entitlements. The predictability of community funding would in any case be maintained.

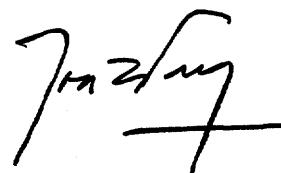
Les parties ont engagé les discussion sur la réforme du processus de programmation et sur la mise en place d'un système de programmation glissante afin d'assurer plus de flexibilité dans la gestion des programmes de coopération. Il existe également un accord de principe sur un régime d'allocation des ressources par pays qui tienne compte non seulement des besoins mais aussi des performances des pays ACP dans la mise en oeuvre des politiques. Néanmoins les critères et modalités d'évaluation de ces performances doivent encore être discutés. Les discussions se poursuivent également sur le principe d'un système basé sur des montants plurianuels indicatifs et non plus sur des montants garantis. La prévisibilité des flux de financement communautaires sera en tout état de cause assurée.

L'enjeu de ces négociations, impliquant des discussions souvent très techniques, est fondamentalement politique: il s'agit de transformer ce qui fut longtemps un modèle de coopération en un partenariat efficace où les responsabilités de chaque partenaire sont clairement reconnues.



João de Deus PINHEIRO

Although they involve discussions that are often very technical, these negotiations are basically political: it is a question of transforming what has long been a model for cooperation into an effective partnership in which each party's responsibilities are clearly recognised.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "João de Deus PINHEIRO". The signature is fluid and cursive, with "João de Deus" on top and "PINHEIRO" on the bottom line.

João de Deus PINHEIRO